

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h30 en présence de Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Martine SADIER, Jean-Louis GRASSET, Ludovic HERMANT, Mathieu CRÉTÉ, Vincent COULMIER, et Pascale BOUCHÉ, secrétaire de mairie.

Excusé : Pierre-Alexandre LHOMME.

Absents : Didier GIRARDIN, Philippe FRAGET, Bruno KREIN, Clément MICHEL, Virginie RUELLE.

Vincent COULMIER est nommé secrétaire de séance.

Après approbation par l'assemblée, signature est faite par M le Maire et le secrétaire de séance du précédent PV, l'ordre du jour est abordé.

1 – Approbation du compte financier unique 2025 : Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'avancement du CFU pour l'exercice 2025. Il l'informe qu'une difficulté majeure sur l'interface HELIOS (Logiciel de la Direction générale des finances publiques) empêche actuellement la finalisation de la procédure réglementaire de transmission et de concordance des données. Il est donc impossible de procéder au vote formel de l'approbation du CFU 2025 ce jour. Ce point sera donc reporté à une séance ultérieure, dans l'attente de la résolution de l'incident technique avec les services de la trésorerie.

2 – Passage piétons près des commerces : Au 31 décembre 2026, toutes les communes seront censées s'être mises en conformité avec une obligation fixée dans la loi d'orientation des mobilités : retirer toute place de stationnement automobile à moins de 5 mètres d'un passage piéton. La commune devra donc voir ce problème existant près des commerces, rue des Prieurés.

3- Admission en non-valeur (délibération 2026-3) : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier d'Epernay Municipale a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune. Il explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 108,55 € (concerne des participations aux travaux d'hydraulique). Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement, le conseil municipal admet en non-valeur ces créances communales.

4 – Remise gracieuse : le maire informe l'assemblée que la locataire du logement communal sis 1 place Henri Baronna a donné son congé le 31/07/2025. Monsieur le Trésorier d'Epernay Municipale et Madame BOITTIAUX n'étant pas d'accord sur un mois de loyer non payé, la DGFIP a donc conservé le mois de garantie d'un montant de 560.00 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donc décidé d'octroyer à Mme BOITTIAUX une remise gracieuse de 170,26 €, somme restant encore à sa charge. (délibération 2026-4)

5 – Convention SPL-XDEMAT : le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de prestations intégrées entre la commune de MOUSSY et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à notre disposition. (délibération 2026-2)

6 - A la demande du SIEM (syndicat intercommunal d'énergies de la Marne), le Conseil Municipal apporte son soutien à la motion de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité et en approuve les termes. (délibération 2026-1)

7 – Questions diverses :

- M. GRASSET attire l'attention sur certains caniveaux à nettoyer dans le vignoble.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis pour le raccordement du logement F3 et de la salle du conseil à la chaudière à pellets. Il est en attente d'un second devis.
- Suite à la demande d'un habitant de MOUSSY pour que la commune sponsorise le voyage de sa fille en Australie, le conseil municipal n'a pas souhaité donné suite à cette demande.
- Mme SADIER attire l'attention de l'assemblée sur l'urgence de renouveler les tables et les chaises de la salle des fêtes.
- M. MICHEL informe l'assemblée que la réfection des 7 petits pressoirs est terminée. Il convient maintenant de décider où ils seront installés dans le village.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Vincent COULMIER

Francois LEJEUNE